



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Sabarthes-Montcalm
Tarascon-sur-Ariège



Association sportive

Il existe au collège une association sportive où les élèves ont la possibilité de prolonger leur Education Physique et Sportive au travers de nombreuses activités. Cette association est rattachée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Encadrée par les professeurs d'EPS du collège, son objectif est de participer au développement de la citoyenneté sportive du pratiquant et de l'amener à s'engager dans des rencontres avec d'autres établissements du département.

Les activités proposées sur le site de Tarascon cette année sont :

	Horaires	Activités	Collège de Vicdessos	
LUNDI	13h - 14h	Volley et Parcours au dojo.	MERCREDI Après-midi	Multi-activités (VTT, sports collectifs et sports de raquettes)
MARDI	13h - 14h	Foot		
MERCREDI	Occasionnellement	Rencontres départementales		
	13h – 14h30	Badten (badminton et tennis de table)		
	14h30- 15h30	Basket		
JEUDI	13h – 14h	Judo		
VENDREDI	13h – 14h	Tennis de table		

/!\ D'autres activités seront proposées dans le cadre du projet départemental (Cross, athlétisme, raid hivernal...).

Les élèves de section sportive doivent obligatoirement s'inscrire à l'association sportive du collège.

Pour pouvoir participer, les élèves intéressés doivent se licencier à l'Union Nationale du Sport Scolaire auprès de leur professeur d'EPS en fournissant :

- l'autorisation parentale dûment remplie,
- 20 euros à l'ordre de l'UNSS du Collège du Sabarthes-Montcalm

Il y a possibilité de manger à la CANTINE LE MERCREDI en achetant un ticket à l'intendance. Il faut également s'inscrire sur le tableau UNSS avant le mardi midi de la semaine précédente.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)père, mère, responsable légal (1), autorise (2)

.....inscrit(e) en classe de né(e) le /..... /..... à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège du Sabarthes pour l'année scolaire 2024/25.

J'autorise également les organisateurs à diffuser les documents photographiques et vidéo où pourrait figurer mon enfant. En cas de refus de la famille, mon enfant devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés. (3)

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que de la famille.

Numéro de la famille à contacter en cas d'urgence :

Adresse Email :

Fait à le..... Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles (2) nom prénom du licencié (3) rayer en cas de refus